

POLITIQUE SUR LA PRÉSENCE DU CPE SUR INTERNET ET LES MÉDIAS SOCIAUX



Centre de la petite enfance Aux Deux Pignons

Installation Le Colombier

889, avenue du Bon-Air, Québec, QC, G1V 2P6

Installation du Château de Sable

1567, chemin Saint- Louis, Québec, QC, G1S 1G4

1. Fondement :

Le CPE Aux Deux Pignons souhaite que sa présence sur les médias sociaux reflète ses valeurs et sa mission auprès des enfants.

2. Principe :

Le CPE Aux Deux Pignons reconnaît l'importance des médias et choisit d'établir les balises de sa présence sur internet et les médias sociaux.

3. Objectif :

La politique vise à définir un cadre de référence clair à l'égard de la présence du CPE sur Internet et dans les médias sociaux.

4. Champ d'application

La politique vise tous les internautes, en lien ou non avec le CPE notamment les employés, les parents utilisateurs, les syndicats, les regroupements professionnels, qui consultent, participent et interagissent sur les médias sociaux, les applications mobiles des sites d'échanges de médias sociaux et le site Internet du CPE, le cas échéant (ci-après nommés les «intervenants»).

La politique vise tous les employés du CPE sans égard à leur statut ou au nombre d'années de service continu ou leur rôle au sein du CPE.

Elle vise également les consultants, travailleurs autonomes, les sous-traitants ou bénévoles.

De plus, elle vise à définir ce qui est accepté, encouragé ou prohibé par le CPE sur ses plates-formes et celles d'autres organismes ou personnes quand le CPE est interpellé.

5. Politiques connexes

La politique devrait être lue conjointement à la *Politique d'utilisation des médias sociaux du CPE*.

6. Définition

L'expression «médias sociaux» signifie toute plate-forme publique du CPE sur internet, notamment Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, Flickr, Foursquare,

Instagram, les blogues, les forums de discussions, les wikis, les communautés en ligne et autres plates-formes internet similaires. En raison de la vitesse avec laquelle les nouvelles plates-formes se déploient, la notion «médias sociaux» doit recevoir une interprétation large et libérale. Le site internet du CPE est également visé, le cas échéant.

La notion de «contenu» réfère à tout ce qui est publié par un internaute sur les médias sociaux ou internet notamment les commentaires, les photos, les vidéos ou hyperliens.

7. Protection de la vie privée et confidentialité

Le CPE est tenu à la confidentialité des informations qu'il détient.

En ce sens, le CPE ne divulguera aucun renseignement de nature confidentielle sur ses réseaux sociaux. De la même manière, le CPE ne tolérera aucune divulgation de renseignement de nature confidentielle sur ses médias sociaux.

La protection de la vie privée inclut tous les supports, tels les contenus photographiques ou vidéo, pour lesquels il est obligatoire d'obtenir le consentement des personnes y figurant avant leur publication sur les médias sociaux.

8. Nétiquette

La nétiquette représente l'ensemble des règles de bienséance qui doit guider les intervenants dans leur participation et publication de contenu sur les médias sociaux du CPE.

Le CPE encourage les échanges d'opinions entre les intervenants de ses médias sociaux, mais rappelle que les discussions privées entre intervenants ne devraient pas se tenir sur ses pages.

Les discussions et points de vue variés ou les critiques constructives sont autant de sujets pouvant être abordés, mais le ton des échanges doit demeurer respectueux en tout temps.

Les intervenants peuvent ajouter du contenu varié dans la mesure où celui-ci est pertinent au CPE et qu'il soit conforme à la présente politique.

Les contenus respectueux et pertinents publiés sur ses médias sociaux sont encouragés. Suivant leur teneur, le CPE se réserve le droit de retirer de ses plates-formes, à sa seule discrétion, tout contenu jugé inapproprié, notamment ceux :

- Jugés diffamatoires;

- Susceptibles de violer la confidentialité, le droit à la vie privée ou le droit d'auteur;
- Incitants à la violence ou à commettre des actes illégaux ou illicites;
- À connotation discriminatoire, vexatoire, offensante, obscène, pornographique ou irrespectueux envers les autres intervenants du site;
- Hors sujet;
- Faisant la promotion de produits ou services ou référant à d'autres sites internet sans l'autorisation écrite préalable du CPE;
- Qui entreraient en conflit avec les valeurs profondes et la mission du CPE;
- Qui constituent du matériel publicitaire, même en échange de services, ou des pourriels;
- Qui concernent directement des décisions ou des résolutions du Conseil d'administration;

L'auteur d'une publication de ce type pourrait également être bloqué des plates-formes du CPE si jugé nécessaire.

9. Avis de non-responsabilité et impartialité

Le CPE n'est pas responsable du contenu des sites vers lesquels pointe le contenu ajouté publié par les intervenants sur ses médias sociaux.

Si le CPE décide de relayer une information qui s'y trouve, c'est parce qu'il la trouve pertinente pour ses intervenants. Toutefois, ceci ne signifie pas qu'il a un parti pris ou un préjugé favorable ou défavorable sur le sujet en question ou qu'il appuie ou endosse implicitement ou explicitement le propriétaire du site en question ainsi que son contenu.

Le CPE n'est pas responsable des fautes ou délits commis par les intervenants lorsqu'ils publient sur ses médias sociaux.

L'auteur de contenu sur les médias sociaux du CPE dégage celui-ci de toute responsabilité, obligation, réclamation ou recours d'un tiers, notamment pour tout défaut de la part de l'auteur de respecter le droit à la confidentialité ou le droit d'auteur, ou la publication de tout contenu diffamatoire.

Le CPE suit et s'abonne aux comptes de personnes ou d'organismes qui sont reliés à ses champs d'intérêts.

10. Suivis et interventions du CPE

Toutes les publications seront lues et considérées.

Un membre de la direction du CPE agira à titre de modérateur, c'est-à-dire qu'il fera la vigie des médias sociaux en s'assurant du respect des politiques applicables et des critères qui en découlent.

Le CPE ne s'engage pas à répondre systématiquement à tous les messages reçus. En ce sens, les différents comptes médias sociaux du CPE ne sont pas surveillés en tout temps et la présence du CPE sur internet et les médias sociaux est principalement effectuée durant les heures d'ouverture du CPE.

Les plaintes formulées sur les médias sociaux ne seront ni tolérées, ni traitées par le CPE. Pour déposer une plainte, il faut s'adresser directement à la direction du CPE au dq@cpeauxdeuxpignons.com ou par téléphone au (418) 681-3654

L'auteur du contenu sur les médias sociaux du CPE accepte que le CPE relaie ou réutilise, dans le respect de la propriété intellectuelle, ses propos sans autorisation supplémentaire.

11. Sites officiels

Les sites ou comptes autres que ceux ci-dessous ne relèvent pas du CPE et n'engagent pas sa responsabilité.

Site internet : _____

Facebook : _____

12. Site ou groupes connexes

La création sur les médias sociaux de groupes privés ou publics, pages attitrées, de comptes ou d'événements en lien avec le CPE doit être réalisée en accord avec la direction générale de l'organisation ainsi que la présente politique.

13. Logo

L'utilisation du logo du CPE n'est autorisée que sur consentement écrit préalable du CPE. Le contraire sera considéré comme une appropriation sans droit.

Le consentement doit être renouvelé pour chaque utilisation ou publication du logo, à moins d'avis contraire.

14. Langue utilisée

Le contenu publié par le CPE est en français, mais pourra également être en anglais selon la source utilisée et la pertinence pour les intervenants du CPE. Les intervenants doivent s'exprimer en français ou en anglais.

15. Contrevenction à la présente politique

Le CPE peut faire toute démarche jugée nécessaire afin de s'assurer du respect de la présente politique.

Le CPE peut se désabonner ou bloquer un utilisateur dont le contenu des publications est contraire à ses valeurs et missions.

Toute contrevenction à la présente politique sera sujette à l'application par le CPE de toute mesure jugée appropriée selon les circonstances pouvant aller, selon le cas, jusqu'au congédiement. Le CPE se réserve le droit d'intenter toute poursuite judiciaire en cas de préjudice.

Toute personne violant la présente politique pourrait être retirée de toutes les plates-formes du CPE sans avis ni délai.

16. Mise à jour de la politique

Le CPE se réserve le droit de modifier cette politique lorsqu'il le juge approprié, sans avis ni délai.

RÉFÉRENCE

AQCPE - Guide sur les politiques de gestion des ressources - Politique sur la présence du CPE sur Internet et les médias sociaux

Politique sur la présence du CPE sur Internet et les médias sociaux du CPE du Château de Sable

